



Bulletin Municipal

N°
46



Aire de jeux



Juillet 2019

Mairie : 5 place de la Forge - 15240 VEBRET.
Tél : 04 71 40 20 86 – Fax : 09 70 32 28 79
mairie@vebret.fr - <http://www.vebret.fr>

Renseignements utiles :

Mairie et agence postale : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**.
Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 09 70 32 28 79

Permanence de M. le Maire : tous les vendredis et sur rendez-vous.

Bibliothèque à la mairie : dépôt de livres de la bibliothèque Centrale de Prêts du Cantal.

Zone de WIFI gratuite : Place de La Forge et salle polyvalente.

- Relais petite Enfance : Tél. : 04.71.40.65.21
- Maison des Services Publics de Sumène Artense : Tél. : 04.71.40.87.31
- Portage des repas : Communauté de Communes Sumène Artense Tél. : 04.71.40.62.66
- Assistante sociale pour les personnes de plus de 60 ans : CLIC Tél. : 04.71.78.25.10
- École au bourg : Tél. : 04 71 40 23 77.
- Communauté de Communes Sumène-Artense à Saignes : Tél. : 04 71 40 62 66.
- Service des Eaux et Assainissement (SIDRE du Font-Marilhou) : Tél. : 04 71 40 81 20
- Urgence dépannage Enedis (ex E.R.D.F.) : Tél. : 09 72 67 50 15. (appel non surtaxé)
- Collecte des ordures ménagères : le mercredi matin
- Collecte des encombrants : au cours du mois d'août (après inscription)
- Déchetterie : Zone D'activités Du Ruisseau Perdu (Route de Madic) 19110 BORT-LES-ORGUES
Tél: 05.55.96.78.44 E-mail: systom.bortartense@orange.fr

- HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE:

	Période du 1er Mars au 31 Octobre		Période du 1er Novembre au 28 Février	
	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Mardi	Fermeture hebdomadaire		Fermeture hebdomadaire	
Mercredi, Jeudi & Vendredi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h30	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00	9h00 à 12h00	13h30 à 17h00

Sommaire

2	<i>Renseignements utiles</i>	3	<i>Mot du Maire</i>	4	<i>Pass' Cantal & marché d'été</i>
4	<i>Paiement TIPI-Budget</i>	5	<i>Loi Labbé & Info CCSA</i>	6	<i>La page d'Éliane : le lys</i>
8	<i>Elections européennes</i>	9	<i>Travaux salle des Associations</i>	9	<i>Aire de jeux</i>
10	<i>Départ Geoffrey</i>	10	<i>Nouveau tracteur tondeur</i>	10	<i>Au cimetière</i>
11	<i>A l'école & cabane</i>	12	<i>Rénovation salle des fêtes</i>	12	<i>Le monument au Morts</i>
13	<i>Sumenat – Voirie</i>	14	<i>Boîte à lire</i>	14	<i>Marché d'été</i>
14	<i>Démographie</i>	15	<i>Les forages du SIAEP</i>	16	<i>Budget 2019</i>
18	<i>Conseil municipal du 15/06/18</i>	18	<i>Conseil du 28/09/18</i>	19	<i>Conseil du 23/11/18</i>
19	<i>Conseil du 01/02/19</i>	20	<i>Conseil du 15/03/19</i>	20	<i>Conseil du 24/05/19</i>
21	<i>Comité d'Animation et de loisirs</i>	22	<i>Club les Bruyères de Vebret</i>	24	<i>Les Diables Bleus</i>
25	<i>Solution mots croisés</i>	26	<i>Etymologie auvergnate</i>	28	<i>Sudoku & mots croisés</i>

Publication municipale - Documentation et articles : Mairie de Vebret et responsables des associations.

Mise en page : Denis Letemplier

Imprimé par nos soins.

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Il en existe une version sur le site de la mairie à l'adresse suivante :

<http://www.vebret.fr/vie-municipale/bulletin-municipal/>



Le mot du Maire

Vous êtes nombreux à connaître Josette VERDIER et Gilbert JOUVE qui tenaient le bar situé sur la place de la Forge.

Le bâtiment qu'ils occupaient appartenait à Maître René GERVAIS, ancien maire de Vebret et toujours Conseiller Municipal.

Depuis de nombreuses années Maître GERVAIS tenait à donner ce bâtiment à la commune afin de valoriser la place où se trouve la mairie.

C'est avec un grand plaisir que l'ensemble du Conseil Municipal a accepté à l'unanimité, vendredi 24 mai 2019, ce don.

Maître GERVAIS, qui œuvre pour la commune depuis longtemps, prouve encore une fois son attachement à Vebret.

Ce bâtiment qui depuis le 28 juin est la propriété de la commune va pouvoir maintenant être rénové.

L'ensemble des travaux réalisés dans le bourg avaient un objectif principal, faire du bourg un lieu attractif où il fait bon vivre.

La construction d'une véritable place avec des bancs, des arbres, de la verdure, la réalisation d'un espace de jeux pour les enfants, la rénovation de la salle des fêtes permettent en partie d'atteindre cet objectif.

Mais que serait un village sans un endroit où se retrouver.

C'est pourquoi, la commune a accepté volontiers le don que souhaitait faire Maître GERVAIS.

Ce bâtiment est le dernier bâtiment de la place qui a besoin d'être rénové. Il permettra de créer ce lieu qui devient de plus en plus rare dans nos villages de campagne.

Le projet n'est pas encore arrêté, seuls ses contours sont définis.

La volonté du Conseil Municipal est de répondre aux envies des Vebretois en recréant un espace de vie.

L'orientation choisie est de mettre en place un bar restaurant en y ajoutant la gestion du camping. Le mode de gestion n'est pas décidé.

Plus que la simple rénovation d'un bâtiment, c'est un projet global qui devrait voir le jour.

A l'heure où nous apprenons la fermeture de la Trésorerie de Saignes, dernier service public du canton où exercent encore des fonctionnaires d'état, Vebret revendique encore plus son attachement aux biens communs et à l'échange entre les gens.

Bien à vous.
Fabrice MEUNIER

Les 8 € sont pris en charge par la commune. Merci de bien vouloir transmettre à la mairie le bulletin avec les pièces justificatives demandées.

Le bon de commande est téléchargeable à l'adresse :

https://www.cantal.fr/wp-content/uploads/2019/06/BON-DE-COMMANDE-PASS-CANTAL_2019_VF2.pdf



Commandez et payez votre chéquier en ligne cantal.fr

ou alors

Merci de compléter le bon de commande ci-dessous à partir du 20 Mai 2019 et de le **renvoyer par courrier** ou **de le déposer** à l'adresse suivante :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
Guichet Unique Jeunesse - Hôtel du Département - 28, Avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
Tél. : 04.71.46.21.03

CE BON DE COMMANDE DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉ :

- De 8 € sous forme de chèque (libellé à l'ordre du Régisseur du PASSCANTAL) ou en espèces.
- D'un justificatif d'âge de l'enfant : (carte d'identité, livret de famille ou passeport)
- D'un justificatif de résidence sur le département des représentants légaux (feuille d'imposition, facture d'électricité, de téléphone...)

Sous 15 jours, vous recevrez le chéquier qui pourra être utilisé jusqu'au 14 juin 2020, il sera accompagné d'une fiche explicative sur le dispositif.

POUR TOUS LES JEUNES CANTALIENS NÉS ENTRE le 1^{er} Janvier 2002 & le 31 Décembre 2016

Espace Jeunesse / Département du Cantal / Département du Cantal / Département du Cantal / Département du Cantal



VEBRET

TOUS LES VENDREDIS SOIR
A PARTIR DE 18H
DU 12 JUILLET AU 23 AOUT

MARCHÉ D'ÉTÉ

A MANGER ...
CHARCUTERIE – VIANDES – FROMAGES –
POMPES – PIZZAS – HAMBURGERS
ET A BOIRE ...

TIPI BUDGET :

La Commune de Vebret vient de se doter d'un **nouveau système de paiement** pour les factures d'assainissement et les loyers : le module de paiement par internet TIPI-PAYFIP qui est accessible sur

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>



Au 1er janvier 2019, la loi Labbé entre en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit une **interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse pour les jardins, potagers, balcons, terrasses et plantes d'intérieur.**

Conseils pour jardiner sans pesticides sur www.jardiner-autrement.fr

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue

Depuis le 1^{er} janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1^{er} janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent !

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.



Info de la communauté de Communes concernant les égouts

STOP AUX LINGETTES, SERVIETTES HYGIENIQUE ET AUTRES



- Lingettes de tous types et serviettes jetables, en papier ou textile.
- Protections féminines (tampons + applicateurs + emballage, serviettes hygiéniques...)
- Préservatifs
- Coton tige

- Couches pour bébés.
- Huiles de vidanges, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques.
- Produits phytosanitaires de jardin et notamment les désherbants.

Tous ces produits doivent être mis dans votre poubelle ou apportés dans des centres spécialisés (déchetterie ou autres) mais surtout pas évacués dans vos WC ou éviers.

Pourquoi ?

Ces produits entraînent des problèmes au niveau des réseaux d'assainissement et des stations de dépollution.

Ils s'agglutinent, dans le réseau des eaux usées, et peuvent obturer les canalisations, impliquer des remontées d'odeur et bien d'autres désagréments tant chez l'utilisateur que sur les réseaux d'assainissement et les stations de dépollutions.

Au final, ces produits vont engendrer des coûts supplémentaires d'exploitation qui inévitablement seront un jour ou l'autre répercutés sur la facture de chaque abonné.

La page d'Éliane

LES LYS ou LIS

Le Lis blanc(*lilium candidum*)

Fleur des fleurs, reine des fleurs, lis de la Madone, lis de Saint Joseph, ce sont quelques uns des noms que porte le lis blanc, symbole de pureté et d'innocence. Cette fleur est considérée comme une des plus belles plantes de la séduction.

Un peu d'histoire.

Les Grecs offraient ses fleurs aux jeunes mariés en gage de bonheur et de fécondité, ils dédièrent le lis à Héra et les Romains à Junon.

La Chrétienté dédia la fleur de Lys à La Vierge Marie, mais aussi à Saint Antoine, patron du mariage.

Au Vème siècle avant Jésus Christ, les Égyptiens connaissaient le moyen de l'extraire par expression de ses principes aromatiques. Ses effluves furent une des bases de cet art céleste naissant, la Parfumerie, dont le but avoué était la séduction.

La plantation.

Il est rustique jusqu'à -20°, tous les sols peuvent convenir à condition qu'ils soient bien drainés, il refleurit d'une année sur l'autre.

Les bulbes de lis risquent de se dessécher très rapidement, une fois achetés, plantez-les dès que possible, au printemps, avant le 15 avril.

Il est conseillé de les planter à une dizaine de centimètres de profondeur dans un recoin de la maison, au soleil ou à mi-ombre, en compagnie d'autres plantes annuelles.

La culture en pot est envisageable, à condition de bien choisir sa variété, certaines espèces peuvent atteindre 2 m de hauteur.

La multiplication.

Certaines espèces se multiplient spontanément. Des bulbilles apparaissent autour du bulbe, il suffit de les diviser. Chez d'autres espèces, on procède au bouturage d'écaillés du bulbe, en hiver ou au début du printemps. La **floraison** a lieu du mois de mai jusqu'aux premières gelées.

Les différentes variétés de lis

L'alstroèmère (lys des Incas)

Le lis des cafres ou « *schizostylis coccinea* »

Les lys orientaux ou **asiatiques** sont les hybrides les plus cultivés au jardin.

Les lys hybrides trompettes sont souvent parfumés et offrent une grande gamme de couleurs.

Les lys hybrides longiflorum, sont peu cultivées, sensibles au virus et sont utilisés surtout en bouquets.

Les lys hybrides Martagon sont peu communs, leurs fleurs tombantes présentent des pétales en turban, tachetés.

Les lys hybrides Candidum peu courants, ont des fleurs parfumées de taille moyenne.

Le lys léopard, *Lilium pardalinum*

Le lys crapaud ou *tricyrtis*.



Lys oriental



lys martagon

L'entretien

Tuteurez les tiges florales. Supprimez les fleurs fanées, apportez une fumure organique, éventuellement au printemps.

Ne coupez pas les feuilles tant qu'elles ne sont pas complètement fanées.

Les parasites et maladies

Le criocère du lis.

Ce sont de petits insectes rouges brillants, nuisibles, avec des pattes noires et deux grandes antennes. De la famille des coléoptères de 6 à 9mm de long, ils se camouflent dans les feuilles, car les oiseaux les adorent.

N'hésitez pas à porter des gants pour les écraser à la main avant qu'ils ne se régalent de vos plantes et à enlever les petits excréments noirs, qui contiennent des larves.

Ils peuvent aussi, infester les couronnes impériales ou « fritillaires ».



Lys régale

Les pucerons « qui dit fourmis dit pucerons »

Les larves de coccinelle dévorent chacune 800 pucerons pendant leur transformation à l'état adulte, environ pendant deux à trois semaines, ensuite elles en dévorent 150 par jour. C'est un redoutable prédateur.

Les larves de chrysope sont encore plus voraces.

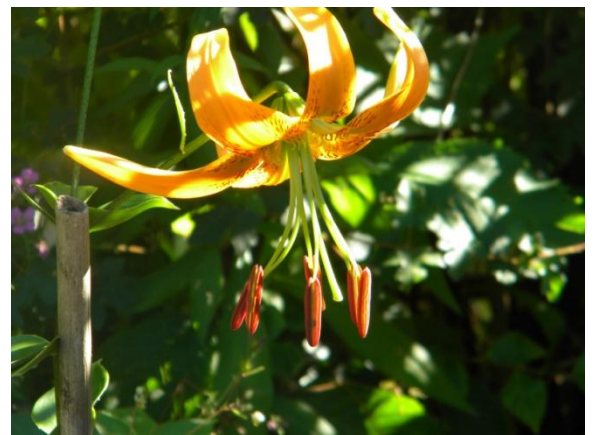
Les pièges de couleur bleue, jaune, blanc sont efficaces pour lutter contre les adultes.

On peut aussi, pulvériser une préparation à base d'une cuillère à soupe de savon noir diluée dans un litre d'eau tiède.

Les vers nématodes.

Ce sont des petits vers quasi microscopiques de 0,5 à 3mm, vivant dans le sol. Il existe, environ, 27.000 espèces.

Le traitement consiste à associer des tagètes ou œillets d'Inde ainsi que d'autres comme l'absinthe, la menthe, le thym, la sarriette, en prévention à la culture des plantes.



lys martagon

Les thrips.

Ce sont des parasites de petite taille avec un corps allongé, qui sont composés d'ailes plumeuses à l'état adulte.

On peut utiliser une décoction d'ail additionnée à une solution de savon noir diluée à 10 % pour 1 litre d'eau tiède.

Le botrytis ou « pourriture grise ».

C'est une maladie cryptogamique causée par un champignon. Le seul traitement est la bouillie bordelaise.

La fusariose.

C'est une maladie courante chez les végétaux, elle est présente dans le sol et est causée par des champignons. Les parties touchées peuvent flétrir ou présenter des taches de décoloration virant du noir sur les tiges et feuilles et se couvrir de moisissures de couleur blanche.

Arracher les sujets atteints et les brûler est la seule solution contre la fusariose.

Il faut aussi, éliminer la terre autour des plantes et ne pas cultiver des plantes sensibles à cet endroit.



lys martagon

Pour les autres cultures, il est souhaitable d'utiliser la technique de la rotation des cultures.

Eliane Ponty

Élections européennes à Vebret du 26 juin 2019

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	435		
Abstentions	223	51,26	
Votants	212	48,74	
Blancs	10	2,30	4,72
Nuls	6	1,38	2,83
Exprimés	196	45,06	92,45

Listes	Voix	% Inscrits	% Exprimés
PRENEZ LE POUVOIR, LISTE SOUTENUE PAR MARINE LE PEN	60	13,79	30,61
UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE	26	5,98	13,27
EUROPE ÉCOLOGIE	24	5,52	12,24
LA FRANCE INSOUMISE	18	4,14	9,18
RENAISSANCE SOUTENUE PAR LA RÉPUBLIQUE EN MARCHÉ, LE MODEM ET SES PARTENAIRES	17	3,91	8,67
ENVIE D'EUROPE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE	9	2,07	4,59
LE COURAGE DE DÉFENDRE LES FRANÇAIS AVEC NICOLAS DUPONT-AIGNAN. DEBOUT LA FRANCE ! - CNIP	7	1,61	3,57
LES EUROPEÉNS	7	1,61	3,57
PARTI ANIMALISTE	5	1,15	2,55
ENSEMBLE POUR LE FREXIT	4	0,92	2,04
LISTE CITOYENNE DU PRINTEMPS EUROPÉEN AVEC BENOÎT HAMON SOUTENUE PAR GÉNÉRATION.S ET DÈME-DIEM 25	4	0,92	2,04
ALLIANCE JAUNE, LA RÉVOLTE PAR LE VOTE	3	0,69	1,53
ENSEMBLE PATRIOTES ET GILETS JAUNES : POUR LA FRANCE, SORTONS DE L'UNION EUROPÉENNE !	3	0,69	1,53
LUTTE OUVRIÈRE - CONTRE LE GRAND CAPITAL, LE CAMP DES TRAVAILLEURS	3	0,69	1,53
DÉCROISSANCE 2019	2	0,46	1,02
URGENCE ÉCOLOGIE	2	0,46	1,02
LES OUBLIÉS DE L'EUROPE - ARTISANS, COMMERÇANTS, PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS - ACPLI -	1	0,23	0,51
POUR L'EUROPE DES GENS CONTRE L'EUROPE DE L'ARGENT	1	0,23	0,51

Détail
du
monument
Aux
Morts



Infos municipales

Salle des associations

Les entreprises GRANDJEAN, PELISSIER et BESSON sont intervenues pour rénover la salle des associations.

Cette salle qui n'avait jamais connu de travaux depuis sa création, a été totalement rénovée.

La cloison séparant la salle de la cuisine des gîtes a été supprimée. Les cloisons ont été refaites, un carrelage a été posé.

Les anciens meubles de la cuisine ont été remplacés par une nouvelle cuisine plus fonctionnelle et plus actuelle.

Merci à Didier CASSARD qui a réalisé bénévolement et magnifiquement tous les travaux de peinture.



Aire de jeux



Les enfants peuvent maintenant se retrouver pour profiter de l'aire de jeux située à l'arrière de la salle des fêtes.

Deux jeux ont été installés par les employés municipaux.

L'un s'adresse aux enfants de 1 à 6 ans et l'autre aux 6-12 ans.

Cette aire est ouverte à tous sous la responsabilité des parents.

Départ Geoffrey

Depuis novembre 2016, Geoffrey WLODAREZYCK travaillait pour la commune. Embauché pour une période de trois ans, son contrat s'est finalement arrêté le 30 juin.

D'un commun accord, il a été décidé de mettre fin à son contrat avec un peu d'avance.

Geoffrey s'est en effet orienté vers une nouvelle activité qui occupe tout son temps. M. Bernard ORSAL et M. Vincent DELFAU ont pris sa suite pour quelques mois.

Tracteur tondeuse

La commune a fait l'acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse. L'ancien qui avait plus de 15 ans a été repris par le fournisseur.



Cimetière

Suite à l'interdiction d'utiliser des pesticides et pour aller encore plus loin dans le choix de ne plus utiliser de produits phytosanitaires, la municipalité a opté pour une démarche zéro phyto.

L'entretien du cimetière et son désherbage pose, comme vous avez pu le constater, des soucis.

Fort de ce constat, il a été décidé de tester sur une partie un enherbement voulu, maîtrisé et de qualité.

L'allée située entre les entrées côté départementale en passant par la croix va être traitée en béton.



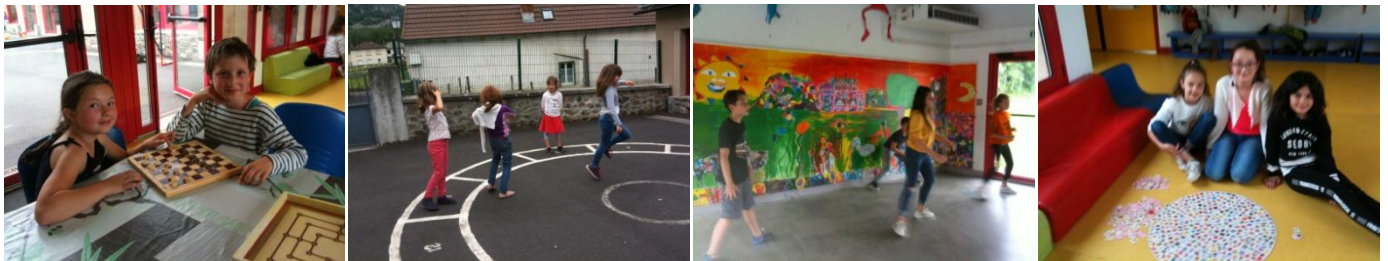
Une partie de l'ancien cimetière sera enherbée et permettra à chacun de donner son opinion sur cette expérimentation.

A l'école :

Depuis la rentrée scolaire, de 13H15 à 14H00, les enfants bénéficient pendant les temps d'activités périscolaires d'une activité musicale (les lundis) et d'une activité sportive (les vendredis). Elles sont encadrées par deux intervenants proposés par la communauté de communes Sumène-Artense. Par alternance de 5 à 6 séances des petits groupes d'élèves sont constitués en fonction des âges.



De plus, tous les jours, des activités manuelles sont proposées (sans inscription). Elles sont encadrées par Jocelyne Journiac, employée communale.



Dans la cour, c'est aussi un moment de détente, de libre choix, de partage ou de jeux de société.

La cantine de l'école accueille 52 enfants tous les jours. Des produits locaux composent les menus. Depuis le mois de mai, la municipalité y propose des fruits et légumes biologiques et de saison. Notre démarche est de faire découvrir aux enfants le goût des aliments et les différentes variétés.

Valérie Juillard

Cabane à vélos à l'école :

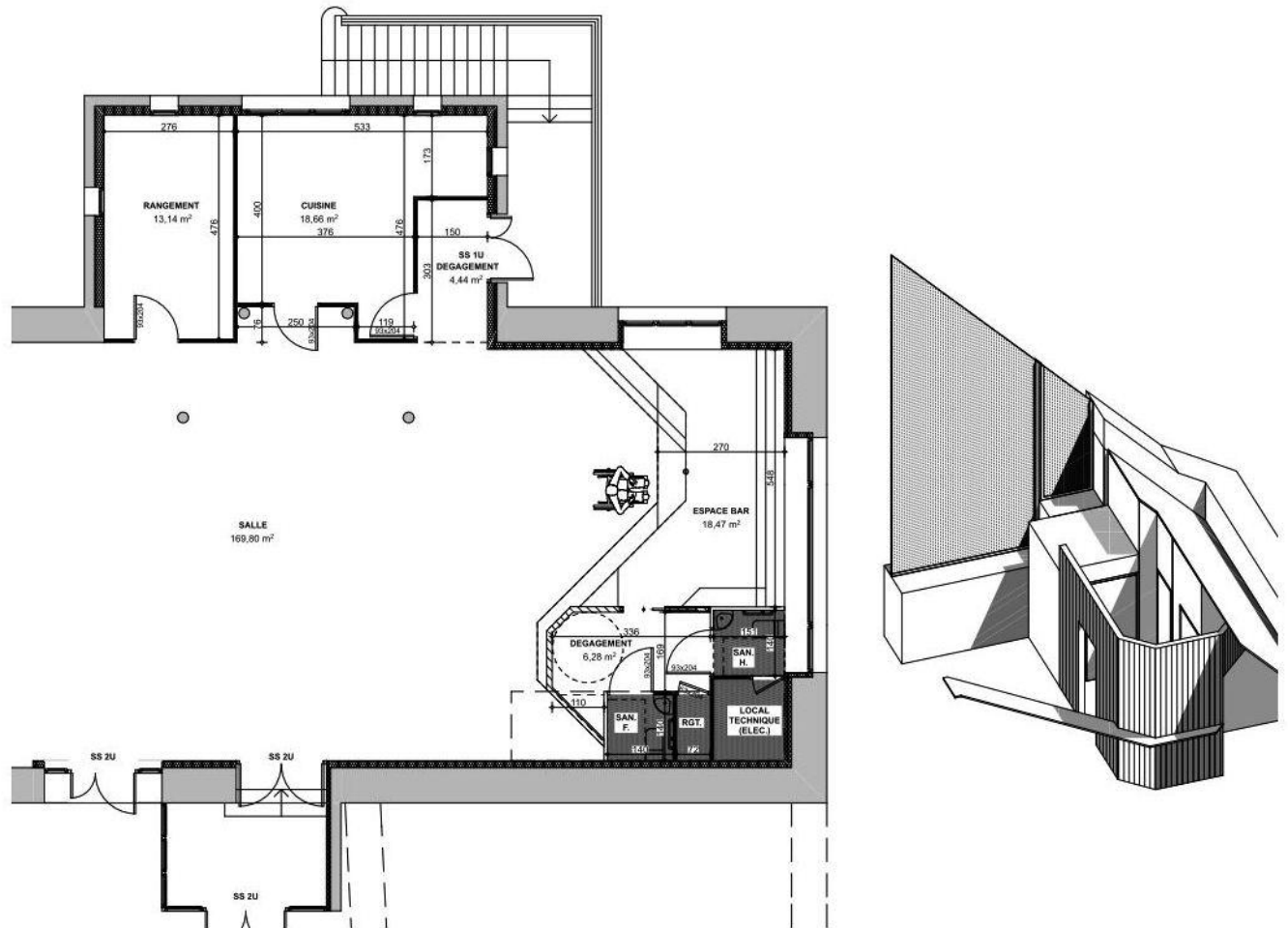
Jusqu'à présent, tous les vélos, tricycles, trottinettes et autres jeux extérieurs étaient stockés à l'extérieur.

Grâce aux compétences de Sébastien POUGET, ils sont maintenant rangés à l'abri.

Durant les vacances, il a construit une cabane qui permettra de prendre soin de tous ces jeux achetés par l'Association des Parents d'Élèves.



Plan Salle des Fêtes



Les travaux de rénovation et de mises aux normes de la salle des Fêtes se dérouleront de septembre à décembre 2019.

Ces travaux seront suivis par David CHASTAIN, Architecte. L'installation d'une cuisine, le changement des sanitaires et du bar seront réalisés en priorité par les entreprises locales.

Classement Monuments aux Morts

L'histoire du monument aux morts a déjà été racontée dans un précédent bulletin municipal.

Ce monument, qui depuis les travaux du bourg n'est plus entouré de goudron, a été inscrit au titre des monuments historiques.

Son caractère original et sa qualité ont permis cette inscription validée par le Préfet de la Région Rhône-Alpes - Auvergne.



Pour rappel, le château de Couzan est inscrit aux Monuments historiques. La croix du carrefour au bourg et l'Eglise Saint Maurice et Saint Louis quant à elles sont classées.

A noter également l'inscription du Site de Chastel-Marlhac situé en partie sur la commune de Vebret.

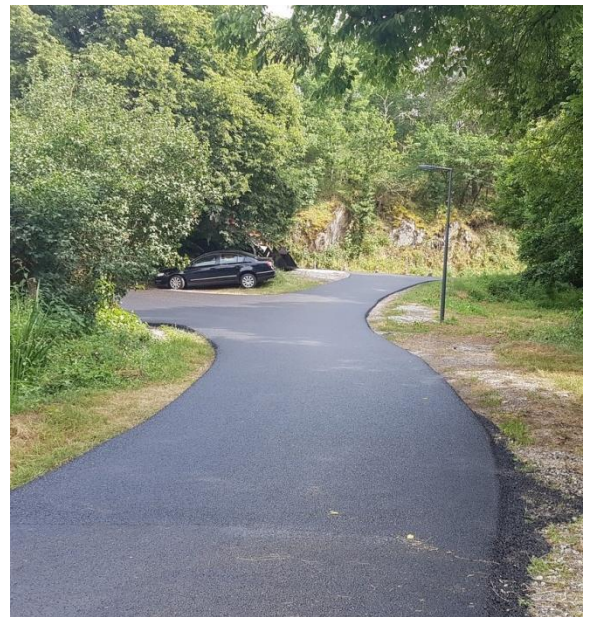
Voirie Sumenat



Après un long délai, les travaux de Sumenat sont terminés. La totalité des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécom ont été enfouis.

Subsistent malheureusement deux poteaux qu'il a été impossible de supprimer.

La société RMCL a réalisé la totalité des revêtements enrobés.



Voirie 2019

Le conseil municipal a voté au budget de cette année, en plus du village de Sumenat, la réfection de plusieurs routes de la commune.

Depuis le mois de juin, la société RMCL a commencé de travailler sur plus de 6 000 m² de chaussée.

Les Routes de Serre, Verchalles Soubro et Rochemont ont été refaites pour tout ou parties.

Les Boîtes à lire

Le projet de boîte à lire "L'ivre Boîte" a été porté par la Communauté de communes Sumène-Artense.

Il est basé sur la mise en place de Points-bibliothèques de rue appelés **boîtes-à-lire**.

La boîte-à-lire repose sur un principe simple : le lecteur peut y déposer un livre qu'il a lu et en prendre un autre, transmis lui aussi par un amateur de lecture. Ces boîtes sont accessibles sans abonnement ni inscription 7j/7 et 24h/24. C'est gratuit, direct et sans intermédiaire.

Celle de Vebret nommée « Prune » a été installée place de la Forge à l'angle de l'école. Le référent boîtes (pour la commune, la secrétaire de Mairie Mme Sandrine Liadouze) est en charge du suivi, du respect de la charte de bon usage et alimente les boîtes en livres.



Nouveau : marché d'été à Vebret

Du **12 juillet au 23 août**, un **marché d'été** sera organisé sur la place de la Forge, tous les vendredis à partir de 18h00.

Plusieurs commerçants vous proposeront à l'achat viandes, fromages, pompes, burgers, pizzas.

La buvette sera tenue par les Associations de Vebret.

Cette expérience pour être une réussite aura besoin de l'adhésion de chacun.

Venez nombreux à ces soirées d'été !!!

DÉMOGRAPHIE

Naissances :

- le 8 novembre 2018, Maïa VIDAL ANDRINO à Beaumont
- le 22 décembre 20018, Mathéo DABROWSKI à Aurillac

Décès :

- le 26 août 2018, Monsieur René BONHOMME à Vebret
- le 11 octobre 2018, Madame Clodette JOUVE veuve CHANUT à Limoges
- le 1er décembre 2018 Madame Jeanine ANCELIN
- le 18 décembre 2018, Monsieur Jean Baptiste LECOUFLE à Paris XVème
- le 28 janvier 2019, monsieur Franck VIEILLEFOND à Bort Les Orgues
- le 27 février 2019, Madame Annie Paulette VEYSSEIRE veuve TEIL à Ydes
- le 18 mars 2019, Madame Clémence LADEVIE veuve SERRE à Lanobre
- le 20 avril 2019, Madame Thérèse PICARLE veuve PICARD
- le 30 avril 2019 Madame Alice Marguerite RISPAL à Beaumont
- le 18 juin 2019, Madame Marie-Jeanne NOEL veuve VESCHAMBRE à Mauriac

Mariages :

- le 11 août 2018, Madame Cécile FOUILLOUX et Monsieur Florian RIBE.

Les forages du SIEP

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Canton de Bort-les-Orgues (SIAEP) et la ville de Bort-les-Orgues cherchaient depuis de nombreuses années une nouvelle ressource en eau. Pour ce faire, ils ont jeté leur dévolu sur la commune de Vebret.

Déjà propriétaire et exploitant d'un captage à Champassis pour lequel aucune démarche de régularisation administrative n'a jamais été effectuée, ils ont fait l'acquisition de deux parcelles sur la commune afin d'y installer deux nouveaux forages. Ces deux parcelles sont situées au Béal et en face du cimetière.

Le SIAEP porteur officiel du projet a ainsi pu commencer la phase administrative.

Cette phase consiste notamment dans la mise en place par un hydrogéologue agréé de périmètres de protection autour des 3 forages. D'après ce même hydrogéologue, il était nécessaire de créer des contraintes sur un vaste secteur d'environ 150 ha situé autour des forages sur les communes d'Antignac et de Vebret.

L'ensemble du projet devait être validé par une enquête publique, réalisée du 13/11 au 13/12/2018.

Au préalable, M. Croquet, Président du SIAEP organisait une réunion de présentation du projet et de ses conséquences.

C'est à ce moment que les habitants de Vebret ont pu se rendre compte des énormes contraintes qu'imposaient ces périmètres de protection.

A partir de ce moment, la fronde a commencé ...

Une association a vu le jour : "Touche pas à mon eau" dont Romaric Faure, Géraud Dauphin et Marie Elisabeth Soubeyre sont président, trésorier et secrétaire compte à ce jour plus de 160 membres.

Le réveil en a fait sa une, accompagné d'un article conséquent et parfaitement rédigé par Stéphane Briant.

Le Commissaire enquêteur nommé pour réaliser l'enquête publique a reçu nombre de témoignages, de courriers, de dossiers.

Certains déploraient l'absence de recherches et d'étude d'impact, d'autres l'amateurisme dont faisait preuve le SIAEP du canton de Bort.

Au total, sur les cinq points où le Commissaire enquêteur avait à émettre un avis, quatre ont reçu un avis défavorable. Au vu de ce rapport et de la révolte des habitants d'Antignac et de Vebret, le SIAEP a pris une délibération qui met fin à ce projet.

Cependant, la délibération prévoit que les recherches d'eau vont reprendre. La première option choisie est simplement de revoir la taille des périmètres de protection des 3 forages de Vebret.

L'abandon du projet initial n'est qu'une pause dans ce qui semble être une volonté ferme d'installer des forages à Vebret sans le consentement de ses habitants.

Extrait de la délibération du 21/02/2019 du SIAEP du Canton de Bort-les-Orgues.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- de ne pas poursuivre la procédure sur la base du dossier présenté à l'enquête publique et demande donc que le projet ne soit pas soumis au CODERST,

- de poursuivre le projet sur la base d'un dossier revu tenant compte des éléments suivants :

** sur une solution basée sur la mobilisation d'une nouvelle ressource située sur le bassin versant de la Dordogne en amont du barrage hydroélectrique de Bort-les-Orgues,*

** sur une solution basée sur une coopération entre le SIDRE du Font Marilhou et le SIAEP du Canton de Bort-les-Orgues,*

- réalisation de nouvelles analyses d'eau sur les paramètres Hydrocarbures et Arsenic comme l'avait demandé l'hydrogéologue agréé dans son premier rapport,

- prise en compte objective de l'ensemble des remarques émises lors de l'enquête publique et notamment en ce qui concerne l'incidence des prélèvements sur le milieu naturel,

- d'intégrer le volet concernant le tracé des conduites entre les forages et la station de traitement de Couchal,

L'ensemble du dossier dont l'article du Réveil est consultable sur le site de la mairie, www.vebret.fr/

Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2019

Commune de VEBRET

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2019 a été voté le 15 mars 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 525 148 euros.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 331 605 euros.

Les salaires représentent 48 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

Les impôts locaux 174 145 € pour 2018, prévision 2019 : 179 628 € + le reversement de la fiscalité de la Communauté de Communes Sumène Artense.

Les dotations versées par l'Etat : 122 811 €

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- En 2017 : 35 014 €

- En 2018 : 35 203 €

- En 2019 : 33 050 € prévus

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	104 900 €	Excédent brut reporté	593 294 €
Dépenses de personnel	161 250 €	Recettes des services	33 050 €
Autres dépenses de gestion courante	57 900 €	Impôts et taxes	300 125 €
Dépenses financières	2 300 €	Dotations et participations	155 573 €
Dépenses exceptionnelles	500 €	Autres recettes de gestion courante	26 400 €
Autres dépenses	7 555 €	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	10 000 €	Recettes financières	
Total dépenses réelles	344 405 €	Autres recettes	10 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 959 €	Total recettes réelles	1 118 442 €
Virement à la section d'investissement	769 078 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	2 000 €
Total général	1 120 442 €	Total général	1 120 442 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019:

Concernant les ménages

. Taxe d'habitation 17.31 % | . Taxe foncière sur le bâti 12.47 % | . Taxe foncière sur le non bâti 99.08 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 179 628 €.

d) Les dotations de l'État.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 87 874 € soit une baisse de 877 € par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	5 547€	Virement de la section de fonctionnement	773 078 €
Remboursement d'emprunts	12 100 €	FCTVA	34 000 €
Travaux de bâtiments	183 700 €	Mise en réserves	99 329 €
Travaux de voirie	132 000 €	Subventions années antérieures	58 427 €
Autres travaux	42 000 €	Opérations patrimoniales	5 784 €
Autres dépenses	10 000 €	subventions	20 000 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	7 784 €	Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	6 959 €
Total général	393 131 €	Total général	997 577 €

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Eco quartier	10 000 €	- Mobilier/Matériel	11 000 €
- Eglise	2 700 €	- Adressage	5 000 €
- Salle polyvalente	120 000 €	- Bâtiments communaux	20 000 €
- Voiries diverses	92 000 €	- Village de Sumenat 2019	35 000 €
- Cimetière	25 000 €	- Commerce	30 000 €
- Espace jeux	7 000 €		

d) Les subventions d'investissements prévues :

- autres : 20 000 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses d'investissement :

Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- dépenses :	Solde investissement :	5 547 €	- Recettes :	crédits reportés 2018 :	58 427 €
	crédits reportés 2018 :	151 209 €		nouveaux crédits :	166 072 €
	nouveaux crédits :	236 375 €		virement fonctionnement	773 078 €
	TOTAL :	393 131 €		TOTAL :	997 577 €

b) Principaux ratios (les chiffres sont exprimés en euros par habitant)

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant :	637 € / h
Recettes réelles de fonctionnement par habitant :	1 143 € / h
Produits des impôts directs :	346 € / h
Investissement	606 € / h
Subventions	405 € / h
Remb. dette	26 € / h

c) Etat de la dette

Au 01/01/2019 le capital restant à rembourser était de 75 069 € soit 148 €/h et il sera de 61 964 € au 31/12/2019.

Fait à Vebret, le 15 mars 2019 Le Maire, Fabrice MEUNIER

Les réunions du Conseil municipal

Le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse : <https://www.vebret.fr/vie-municipale/conseils-municipaux/>

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 15 juin 2018 (à 20 h)

- Mise à disposition SAFER Auvergne des parcelles C994 et ZP46.
- Décisions modificatives 2000 €- Assainissement et Décisions modificatives 1 – Commune.
- Signalétique - Panneaux des villages devis de 1 576.36 € H.T.
- Travaux salle des associations : devis de l'Entreprise Grandjean d'un montant de 4 532.50 € H.T.
- Demande de subvention de 1 042.40 € (soit 40 %) pour la réfection des vitraux de l'église - Baie n°5.
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017 www.services.eaufrance.fr.
- Adhésion au service "RGPD" du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I et nomination de M. Jean-Pierre MARTIN délégué à la protection des données (DPD).
- Désignation des délégués Fabrice MEUNIER et René GERVAIS au Syndicat Intercommunal de Distribution Rurale des Eaux du Font Marilhou.
- Dissolution - Association des anciens combattants
- Achat Jeux enfants : montant de 7 900.00 € H.T..
- Acquisition parcelle bois parcelles B 1162, B 1161 et B1086 situées à Verchalles.
- Acquisition terrain communal à Champassis : reporté.
- Convention de passage - Syndicat des eaux du Canton de Bort-les-Orgues reporté

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 28 septembre 2018 (à 20 h)

- Contrat de forage avec Société l'Entreprise PERSIANI
- Demande de transfert des parts du Groupement Forestier de Verchalles Cheyssac appartenant aux sections de Verchalles et Cheyssac
- Devis Travaux fenêtres école de Couchal de 36 112.65 € HT et de 2 244.74 € Salle du Conseil.
- Mise au rebut de l'harmonium en chêne de l'Église St Louis et St Maurice.
- Indemnité de gardiennage de l'église communale au Curé de la paroisse de 119.55 €.
- Approbation du rapport annuel 2018 de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).
- Mise à jour des statuts de la Communauté de Communes Sumène Artense concernant le soutien aux activités commerciales et l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ; et retrait de la compétence prestations funéraires.
- Demande d'un usager pour un élargissement du VC 10b à Cheyssac.
- Refus de la Demande d'habilitation de la commune TIG pour recevoir des personnes condamnées à des peines de travaux d'intérêt général.
- Décision d'engagement de travaux salle des Associations et salle polyvalente.
- Détermination du prix de vente d'une partie du chemin au SIPIAV à Monsieur HINDERCHIED Jean-Luc.
- Vente de récolte d'herbe au camping à la SCEA Dauphin au tarif de 40 e par ballot.
- Subvention exceptionnelle de 120 € à l'Amicale des Parents d'Élèves correspondant au produit de la vente d'herbe du camping.
- Devis de M. VECHAMBRE Pascal pour Vente d'arbres sur pied au Chemin communal – SIPIAV.

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 23 novembre 2018 (à 20 h)

- Demande de subvention de 39 655.84 € soit 40 % au titre de la DETR 2019 pour la voirie communale.
- Devis pour Jeux enfants 'raid aventure', de l'entreprise ALTRAD d'un montant de 3 284.00 € H.T.
- Tarifs location salle des associations aux habitants de Vebret : 70.00 € et 100.00 € aux personnes extérieures. Caution de la salle des associations : 250.00 €.
- Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP) et critères d'attribution aux agents.
- Chèque Kdo Cantal d'une valeur de 50.00 € offert à chaque agent de la collectivité pour Noël.
- Report au 1er janvier 2026 de la date du transfert des compétences assainissement à la CCSA.
- Acquisition de la parcelle ZM 36 d'une contenance de 130 m² située au bourg au prix de 200.00 €.
- Charte d'entretien des espaces publics engageant à ne plus utiliser de produit phytosanitaire sur l'ensemble de la commune avec participation financière à hauteur de 1 050.00 €.
- Décisions modificatives DM 2018 – 005, DM006 et –DM 008 – commune en investissement, DM 2018-002 en assainissement et DM 2018 - 007 commune en fonctionnement.
- Enquête publique unique relative au projet d'alimentation en eau potable du SIAEP du Canton de Bort-les-Orgues : la municipalité s'oppose fermement à ce projet.

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 01 février 2019 (à 20 h)

- Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité, des présents lors de ce conseil.
- Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget.
- Compte Administratif 2018 - Commune

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	138 937.26			434 713.53	138 937.26	434 713.53
Opérations exercice	307 962.26	441 352.12	344 407.89	601 317.32	652 370.15	1 042 669.44
Total	446 899.52	441 352.12	344 407.89	1 036 030.85	791 307.41	1 477 382.97
Résultat de clôture	5 547.40			691 622.96		686 075.56
Restes à réaliser	151 208.77	58 427.00			151 208.77	58 427.00
Total cumulé	156 756.17	58 427.00		691 622.96	151 208.77	744 502.56
Résultat définitif	98 329.17			691 622.96		593 293.79

- Compte Administratif 2018 - Assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		10 848.75		1 816.61		12 665.36
Opérations exercice	22 707.98	19 145.00	27 860.15	36 456.07	50 568.13	55 601.07
Total	22 707.98	29 993.75	27 860.15	38 272.68	50 568.13	68 266.43
Résultat de clôture		7 285.77		10 412.53		17 698.30
Restes à réaliser						
Total cumulé		7 285.77		10 412.53		17 698.30
Résultat définitif		7 285.77		10 412.53		17 698.30

- Acquisition d'un four pour la cantine à la société EQUIP'FROID pour un montant de 1 195.00 € HT.

- Acquisition de mobilier, salle des associations, à l'Entreprise SEMIO pour un montant de 2 425.00 € HT
- Refus d'indemnité de conseil 2018 allouée aux comptables du Trésor
- Dépose d'un dossier de demande de subvention de 29 741.88 € soit 30 % des travaux de voiries communales 2019, de Serres, Rochemont, Verchalles et la réfection complète du village de Sumentat.
- Dépose d'un dossier de demande de subvention pour le Fonds Cantal Solidaire pour l'année 2020 et un dossier de demande de subvention pour l'année 2021 sur le programme de voirie.
- L'école du Bourg, l'école de Couchal et la mairie vont pouvoir bénéficier de l'isolation des combes à 1 €.
- Vente de bois, parcelles B 1162, B 1161 et B 1086 situées à Verchalles au prix de vente de 1 000.00 €.

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 15 mars 2019 (à 19 h)

- Désignation des référents communaux PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), M. MEUNIER Fabrice, et M. GERVAIS René.
- **Budget Commune** 2019 d'un montant de 1 513 572.79 € en dépenses et de 2 114 018.35 € en recettes.
- **Budget Assainissement** 2019 d'un montant de 87 576.83 €.

Vote des taux de la fiscalité 2019	Taxe d'habitation 17.31 %	Taxe foncière bâti 12.47 %	Taxe foncière non bâti 99.08 %
------------------------------------	------------------------------	-------------------------------	-----------------------------------

- Créances éteintes - Budget assainissement de l'exercice 2013 d'un montant de 387.11.
- Présentation et vote des subventions aux associations (détails lors du prochain conseil).

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 24 mai 2019 (à 20 h)

- Donation de M. René Gervais à la commune du bâtiment, 3 place de la Forge pour en faire un lieu de vie.
- Acquisition de la licence IV de Monsieur Gilbert JOUVE.
- Protocole prélèvements automatiques pour le règlement des factures telles que Cantine-garderie, assainissement, loyer...
- Maîtrise d'œuvre attribuée à M. CHASTAIN David, Architecte pour un montant de 10 000 € HT concernant les travaux salle polyvalente: modification zone sanitaire et création d'une cuisine .
- Vote des subventions aux associations 2019

- Association de chasse de Vebret	200.00 €	- Association Sportive VEBRET- YDES	1 000.00 €
- Groupement vulgarisation agricole Saignes	50.00 €	- ADMR de Saignes	100.00 €
- Comité d'animations et de loisirs	3 000.00 €	- École de Foot Sumène Artense	400.00 €
- Amicale des parents d'élèves	700.00 €	- Association Donneurs de Sang Ydes	100.00 €
- Amicale des Diables Bleus	200.00 €	- Association Nos Enfants envolés du Cantal	50.00 €
- Club Les Bruyères	200.00 €	- Subvention exceptionnelle 'Notre Dame'	1000.00 €
- Touche pas à mon eau	200.00 €	- Œuvres diverses	600.00 €
- Comité FNACA Ydes	200.00 €		

- Suppression de l'immatriculation du service "Travaux + location logement" à la TVA car il n'y a plus d'activité depuis novembre 2017.
- Décisions modificatives DM 2019-001 – Technique, DM 2019-002 et DM 2019-003 fonctionnement et investissement.
- Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau entre le conseil départemental du Cantal et la commune de Vebret
- Acquisition des panneaux des villages à l'Entreprise MIC SIGNALOC d'un montant de 1 076.08 € H.T.
- Acquisition d'une remorque à l'entreprise DEFI MAT d'un montant de 1 061.70 € H.T.
- Maitrise d'œuvre réhabilitation du bâtiment communal situé 3 place de la Forge à Madame Caroline GIRARD et Monsieur David CHASTAIN, architectes, pour un montant de 2 200.00 € H.T

- Etude de perspective commerciale du bâtiment situé place de la Forge par la CCI du Cantal, montant de 990.00 € H.T.
- Plusieurs communes adhérentes du SIPIAV veulent le dissoudre. La commune de Vebret reprend le crédit-bail immobilier de l'atelier-relais du SIPIAV et le terrain B 1807 pour la somme de un euro.
- Le coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2020 sera Mme LIADOUZE Sandrine Secrétaire de Mairie.
- Cheminement cimetièrre : Projet de création d'un cheminement en béton balayé.
- Attribution du logement locatif à Monsieur JUILLARD Loïc.
- Vente à M. et Mme LEFEBVRE Bruno de 150 m² de la parcelle ZH 29 située à Lachamp.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

COMITÉ D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE VEBRET

Assemblée générale du 15 octobre 2018

bilan financier : le solde du compte courant demeure excédentaire.

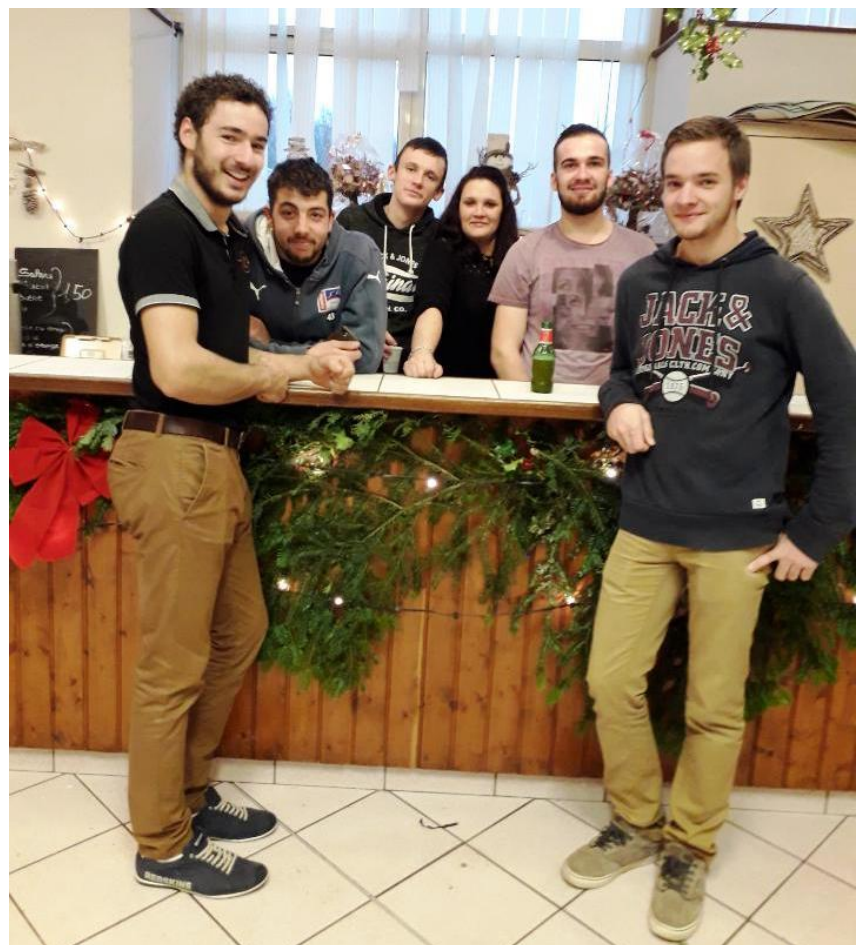
bilan moral : excellent.

il a été créé un **nouveau bureau** :

Mme Poigneau Annick Présidente
M. Chabrier Nicolas Vice Président
Mme Ginestière Sandrine Trésorière
Mme Cout Mathilde Vice Trésorière
M. Lemmet Benjamin Secrétaire

Membres Actifs

M. Chabrier Stéphane,
 Mme Poigneau Mylène,
 M. Poigneau Patrick,
 M. Bounhoure Alban,
 Mme Poigneau Noémie,
 M. Poigneau Anthony



Le dimanche 02 décembre 2018 nous avons organisé notre traditionnel marché de Noël avec de nombreux exposants et un public toujours présent.

Le samedi 02 février 2019 a lieu le quinqué qui, malgré un temps exécrable, a réuni plus de 150 personnes.

Le samedi 30 mars 2019 a eu lieu le concours de belote avec une vingtaine d'équipes.

Le samedi 01 juin 2019 nous avons organisé en collaboration avec l'ACCA de Vebret une journée festive (pétanque, repas, soirée dansante). Les convives ont dégusté un très bon repas, des cuissots de biche, cuits au four banal de la commune, qui nous avaient été offerts par les chasseurs ; pour une première, ce fut une belle réussite.

Se déroulera cette année notre traditionnelle **fête les 10 et 11 août 2019.**

Samedi 10 août 2019

- vente de pain pizza tartes
- vide grenier
- pétanque
- repas suivi d un bal avec
Maximum

Dimanche 11 août 2019

- messe
- apéritif offert par la municipalité
- thé dansant avec l'orchestre RENNAISSANCE
- Concert de 18h à 19h45 avec le groupe celtique
KALFFA
- repas
- retraite aux flambeaux
- feu d'artifice

Je tiens à remercier toute mon équipe ainsi que les bénévoles et la municipalité sans qui tout cela ne pourrait pas être possible.

La Présidente Poigneau Annick

CLUB LES BRUYERES DE VEBRET

Le 9 Mars 2019, Monsieur le Maire de Vebret faisait un appel aux habitants de la commune afin de relancer, à la demande de nombreux habitants, le club des bruyères de Vebret.

L'appel fut entendu puisque à la surprise générale, la salle des associations était bien remplie dès le commencement de la prise de parole de Monsieur le Maire.

Il présenta Alain Serre qui avait répondu présent pour reprendre ce club, mais « à l'essai. »



Les anciens statuts furent remis en mémoire où beaucoup d'articles n'étaient plus d'actualités. Alain Serre proposa, si le bureau était remis en place, de ne plus être affilié aux Aînés Ruraux. Après avoir contacté ceux-ci, il s'avéra que ce n'était pas une obligation.

Le bureau est voté à l'unanimité par l'assemblée.

Membres du bureau

Président : Alain Serre

secrétaire : Edwige Verbrugge

trésorier : Michel Escudier

Membres adjoints:

vice président : Daniel Flagel,

secrétaire adjointe : Huguette Touraille

trésorière adjointe : Huguette Requièrè

Membres administratifs :

Patricia Flagel

Martine Serre

Ginette Pommarat

Jeanne Joly

Après recherche d'assurances, re-travail des statuts, mise en place d'un planning, déclaration à la préfecture etc., le 20 Mars, notre association était en place.

Le 22 Mars 2019, soit 17 jours après la première réunion, nous étions à plus de 30 adhérents. Bel encouragement pour le bureau où chacun redoubla d'efforts qui furent récompensés, car le 17 juin 2019 nous comptons 47 adhérents,

Un planning fut établi dès les premiers jours, ceci malgré les futurs travaux de la salle polyvalente qui nous pénaliseront pour des bals ou autres jusqu'à la fin 2019.

Nous avons eu en peu de temps :

- 2 bals suivis de repas qui furent un succès pour chacun d'eux : tous les danseurs nous dirent qu'ils étaient très satisfaits par la reprise du club et des bals. Au premier bal, nous avons eu 75 entrées avec 55 repas et au second 93 entrées et 46 repas.
- 1 concours de belote, 1 repas en salle préparé par un traiteur, nous avons fait aussi un repas au restaurant l'Amandine de Valette. Sans oublier
- nos rencontres du mardi, ou pétanque, randonnée, jeu rami chinois, belote.



Aux mois de juillet et août, ce sera un repos bien mérité pour les membres du bureau et membres administratifs, qui sans exception se sont donnés sans jamais faiblir pour réussir cette entreprise.

Merci à eux : cela permet ne plus avoir des personnes dans l'isolement

Le Club, qui se veut intergénérationnel, finit cette année avec deux sorties ouvertes à tous et toutes, adhérents ou non, de la commune ou des communes avoisinantes, sans limites d'âge.

Le jeudi 12 septembre 2019 sortie à saint Alyre pour un repas cuisses de grenouilles. Le programme, affiché en mairie, au prix de 39 euros par personne qui comprend transport en car, visite et dégustation d'une chocolaterie artisanale et repas : entrée, plat, fromage dessert, avec boissons.

Et enfin pour finir notre année le **19 décembre 2019 sortie avec de belles surprises :**

Cette journée avec tout le descriptif ci-contre, plus le transport en car est au prix de 58 euros par personne.

Le paiement au comptant, soit 58 euros par personne, sera versé à l'inscription le 10 septembre.

Ceux qui désirent un échancier verseront 18 euros à l'inscription le 10 septembre 2019, puis 20 euros le 10 octobre 2019 et 20 euros le 10 novembre 2019.

Le paiement sera envoyé chez Madame Verbrugghe Edwige 3 Champassis 15240 Vebret à l'ordre les bruyères de Vebret

Les inscriptions peuvent se faire au 09.67.50.03.33. Elles ne seront validées qu'après le 1^{er} versement.

journée à la Bastide du Cantal

11h : animation et dégustation surprise

11h30 : apéritif soupe champenoise et sa mise en bouche

Pour ouvrir nos papilles : émulsion de soupe de moules au safran

Entrée : foie gras maison sur canapé et sa mini roquette parfumée à huile de sésame parsemé de gésiers confits tiédés accompagné de son vin blanc liquoreux en verrine

pause du domaine : granité passion Gin

plat : Confits de bœuf émiettés aux petits oignons sur sa julienne de légumes accompagné d'un écrasé de pomme de terre et d'un velouté au parfum des bois,

fromages : trio de fromage du pays sur salade aux cerneaux de noix

dessert : royal chocolat en bûche de Noël

café, vins en bouteille sélection du domaine, blanc, rouge, rosé servi à volonté eaux plates et gazeuses,

Après-midi dansante, animation, tombola 1 participant sur 8 repart avec un cadeau

17h remise d'un cadeau à chaque participant.

Cette journée est ouverte à tous et toutes, adhérents ou non et de toute commune avoisinante : ne tarder pas nous avons que 45 places.

En 2020 nous vous réservons encore de beaux programmes sorties voyages etc. qui seront dévoilés le 7 janvier 2019 en assemblée générale et pour ceux qui veulent nous rejoindre, l'adhésion pour une année est de 16 euros assurance comprise

Pour le président Alain Serre, la secrétaire Edwige Verbrugge

ASSOCIATION DES DIABLES BLEUS SUMENE-ARTENSE

L'Amicale des Diabes Bleus Sumène Artense a célébré le 40^{ème} anniversaire de l'Amicale à Vebret, le dimanche 23 septembre 2018.

Cette journée s'est déroulée dans la pure tradition chasseur :

La journée a débuté à Antignac, commune voisine de Vebret avec un dépôt de gerbe au monument aux morts. L'Amicale s'est rendue ensuite à La Monselie pour un dépôt de gerbe.

De retour à Vebret l'office religieux célébré par le Père Salesse.

La cérémonie au monument aux morts avec la présence des autorités et de la fanfare de Haute Lozère.

Un vin d'honneur offert par la municipalité et le repas chasseurs qui s'est déroulé dans une ambiance très conviviale.

Discours du Maire de Vebret :

C'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons à Vebret pour le quarantième anniversaire des Diabes Bleus de Sumène Artense.

Avant de remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à cette cérémonie, je tenais à vous parler de Vebret. Pour toutes les personnes qui viennent ici pour la première fois, il me semble bon de leur présenter notre petit village.

Vebret est un village du Cantal, du Nord Cantal. Un peu plus de 500 habitants peuplent notre commune. Situé au cœur de la communauté de Communes Sumène Artense, Le Bour et les 25 villages forment une entité de près de 2500 hectares. L'altitude des villages va de 425 m à 727 m. Ce qui caractérise notre village c'est qu'il est un peu comme la Corse. La « Transvolcanienne » coupe la commune en deux. Au Sud là où nous sommes, l'épine dorsale formée par le bourg, Couchal, Les Lempradets et Montpigot serait Ajaccio. Le village de Cheyssac, le plus grand village de la commune, le Nord serait Bastia.

Par contre chez nous, il n'y a aucune velléité d'indépendance, même si l'attachement à l'Auvergne et la fierté d'être Cantalou et Auvergnat est bien présent.

Vebret accueille dans son école une cinquantaine d'élèves, qui viennent de la commune mais aussi des communes d'Antignac et de La Monselie avec qui nous entretenons des liens étroits.

Commune rurale et fier de l'être, la majeure partie du territoire est agricole. Au niveau industriel et artisanal, la zone de Cheyssac Verchalles continue à se développer. Une demi-douzaine d'entreprises y sont présentes et nous allons bientôt en accueillir deux supplémentaires.

En plus de cette zone intercommunale, Vebret est également le siège de la RMCL, entreprise de travaux publics qui compte plus de 50 salariés. On peut citer également la carrière Persiani, grand fournisseur de matériau dans la région.



Mais ce qui représente le mieux notre petite commune, c'est l'esprit des gens. La fierté d'être du Cantal, l'ouverture vers les autres, la solidarité est ce qui caractérise les Vebretois.

Après vous avoir parlé de Vebret, je peux maintenant remercier toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation.

Je souhaite remercier en mon nom et en celui de Maurice LEMMET, Président des Diables Bleus Sumène Artense.

Mme GRANDJEAN, Directrice de l'Office National des Anciens Combattants et victimes de Guerre du Cantal,

Monsieur le Colonel FUMERON, Maître de cérémonie,

Monsieur le Lieutenant-Colonel PERRET, Délégué départemental du Cantal,

Monsieur MESSENS, Chargé de mission, Fédération Nationale de chasseurs à pied, alpins, mécanisés,

Monsieur AVEZE, Président Régional Auvergne,

Monsieur le Major FOURCOUX, Commandant de l'unité du Pelton de Montagne, Gendarmerie de Murat,

Monsieur LEUREU, Délégué Général du souvenir Français,

Monsieur l'Abbé Michel SALESSE,

Monsieur TESSIER, Président de la Sidi Brahim de Lozère,

Monsieur MOURLON, Président de la Sidi Brahim de Murat,

Monsieur ALIEGE, Président de la Sidi Brahim de Clermont-Ferrand,

Monsieur VEDRINE, Président de la Sidi Brahim de Saint-Sauve,

Monsieur PUJOL, Président de la Fanfare de la Lozère,

Monsieur LAVERSANE, Chef de la musique ainsi que les membres de la Société musicale,

Tous les membres de l'Amicale des Diables Bleus Sumène Artense et plus particulièrement Marie-Jeanne, veuve de Monsieur VECHAMBRE Raymond, fondateur de l'Amicale des Diables Bleus Sumène Artense.

Monsieur le Conseiller départemental, Daniel CHEVALEYRE,

Madame la Conseillère départemental, Mireille LEYMONIE, tous deux présents.

Monsieur Philippe DELCHET, Maire de La Monselie.

Madame la Préfète, Madame La Sous-préfète, Monsieur Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal, Monsieur Jean-Yves BONY, qui se sont excusés de ne pouvoir être présents aujourd'hui.

Je souhaiterais maintenant dire quelques mots sur Maurice LEMMET, Président de NOS Diables Bleus. Il va m'en vouloir, je le sais déjà. Je sais que ce jour, il le prépare depuis longtemps, avec les membres des Diables Bleus, il a préparé chaque minute de cette journée. Maurice devrait être aujourd'hui tranquillement chez lui pour se reposer de toutes les interventions qu'il subit actuellement à l'hôpital. Malgré ça, il a fait le choix d'être présent et de continuer à œuvrer au sein des Diables Bleus. C'est pourquoi aujourd'hui, les remerciements que j'ai faits sont aussi les siens.

Je suis fier de connaître une personne aussi courageuse que Maurice.

Alors en mon nom et aux noms de toutes les personnes présentes, je tiens à vous remercier pour cette journée qui n'existerait pas sans vous.

Je vous souhaite également bon courage pour la suite, qu'elle soit longue, sans maladie et pour encore longtemps à la tête des Diables Bleus Sumène Artense.

Le Président, Maurice LEMMET

Solution mots croisés grille n°45

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I	C	O	U	V	E	R	T	O	I	R	A	D	E
II	H	I	L	A	R	A	N	T		E	D	E	N
III	O	L	E		E	S	T		S	M	O	G	
IV	U		M	I		T		O	T	E		O	E
V	C	H	A	M	P	A	G	N	A	D	O	U	X
VI	H	U		P	A		R	U	D	E		L	A
VII	E	M	M	U	R	E	E		E		Z	I	G
VIII	N	E	U	R	A	L		F		G	E	N	E
IX		U		E	D	U	Q	U	E		B	E	R
X	A	R	A	S	E		I	N	C	L	U	S	E

NOTRE PATRIMOINE :

Etymologie auvergnate des noms locaux.

Lors des différentes lectures des écrivains locaux, tels Jacques Mallouet ou Jean-Claude Rivière, j'ai pris l'habitude de relever les origines auvergnates ou occitanes de mots que l'on retrouve dans la toponymie de nos villages, dans l'origine de certains noms de famille ou dans des expressions de nos anciens. En voici un extrait, sous réserve de transcription.

D. Letemplier

Bos	Bois
anher	Agneau
Balet	Perron auquel on accède par un escalier extérieur pour monter au 1 ^{er} étage
Bar(r)a(r)	Fermer
Bariada	File de maisons avec pignons communs
Barta	Talus boisé ou pente broussailleuse
Béal	canal de dérivation qui conduit l'eau du ruisseau au moulin, ou Bief, le canal destiné à répartir dans les près les eaux d'un ruisseau, c'est le canal d'où partent toutes les "rases" d'irrigation
Berchu	Qui a perdu une ou plusieurs dents.
Bes	Bouleau
Bessa, bessada	Boulaie
Bilit (belet)	Grand-père
Bouija, buja	Pâtûre (avec poil de bouc) ou friche
Bouis	Buis, bois ?
Bouissou	Buisson, genet
Bouscatèr	Petit bois
Boutilha	broussailles
Broque	Coup, contusion, entaille
Brussié, brugié, bruguier, bruja, broussa, brajirou	Bruyères
Bughe	Pacage, pâturage, situé près de la maison d'habitation
Buscalado	Lieu planté d'arbres
Carmentrant	Carnaval ou mannequin qu'on brûlait le mercredi des cendres
Cartallade	Surfaceensemencée avec ¼ de setier
Chambou	Terrain alluvial près d'une rivière ou courbe
Chapuzou	Charpentier (nuance péjor)

Frai	Frère
Fraisse, fraysse	Frêne
Fràu	Broussailles
Froumentilhou	Terre à froment
Fumada	Touffe d'herbe autour de la déjection des bovins
Fustié	Charpentier
Gane	Élargissement d'un cours permettant le franchissement à gué
Gours	Mare ou gouffre
Granja	Grange au-dessus de l'étable
Granjouna	Petite grange
Grifoulheira	Houssaie
Grifouneira, grifueio	Houx
Issis	Sors, va t'en, pour renvoyer un chien
Is'tsaga	échelle
Jabiolo :	Espèce de cage en osier, ou l'on met les jeunes poulets
Jari, garri, jarric, garrige	Chêne, variété petite
Jjanilhé	Poulailler
La Couze	Le Soulou
Larjeira, larjo, larja	Pissenlit, laitron
Le Bouchet	Le petit bois
Lhàuda, Lhàude	Claude
Lhàume	Guillaume
Liadà	Temps de travail des vaches attelées d'un seul tenant
Linheira	Champ de lin
Marchadié, mercadié, marchadial	Marchand, colporteur
Mouguir	moulin
Mountada	Montée de la grange
Nousié, nogier	noyer
Ort	Jardin
Ort de soupa	Potager
Ort de(r) chambe	Jardin à chanvre
Oustalou	Petite maison

Charal, chareira	Chemin rural
Chassan, chassagne, cassagnoles	Chêne
chassanhò	Petit chêne
Catouner	caresser, cajoler
Chaussida	Chardon des prés ou cirse
Chazàu, chazal	Bâtiment en ruine
Cirié	Cerisier
Civada	Avoine
Clida	Claie, barrière mobile
Condamine	Terre arable ou grand labour
couarre	patron
Couder ou Coudair	Petit vacant au devant d'une maison ou d'une ferme, ou un pâturage communal où l'on faisait pacager les moutons ou les chevaux.
Coudoun	coing
Coudounhei	Cognassier
Coufi	Confins, limite
Coumba	Vallée étroite et encaissée
Courseyre	Raccourci
Crous	Croix
Crozillies, crouzilha	Croisement de chemins
Daru	brutal, bourru
Devezà, devis	Pâturage, pacage
Drilhé (lei), drul, drulhier	Alisiers, sorbiers
Eisagador	Égout
Eissagadou	Rouissoir
Eminada	Surfaceensemencée avec une héminée
Esclaireira	Clairière
Escloupié	Sabotier
Escodenc	Première et dernière planche d'une bille, dosse
Escuriò	Abri pour bovin
Espinassa	Endroit plein d'épines
Essart, issartis	Terrain défriché
Estable	Étable pour le bétail
Estoulha	Terre en chaume
Estrada	Grande route, chemin
Farja	Enclume du faucheur ou forge
Fàu	Hêtre
Fàure	Forgeron, maréchal-ferrant
Fenayrolles	Fenil
Feneira	Petite meule de foin
Fèuje, farjeira	Fougère
Fina	Femme
Fourneù	Feu d'écobuage

Oustàu	Maison
Ouzeral	Érable
Paga	Pelle, terrain retourné à la pelle
Palhas	Ruche en paille
Palhassou	Natte de paille
Parjadis	Pacage
Pech, puech, pey, puy, puèg	colline
peloun	bogue de châtaigne
Pessa	Pièce de terrain
Piagat	Pelé par absence de végétation
Piàu neice	Les cheveux, les poils fous
Pisat	Pavé (de l'étable)
Poumié	Pommier
Poupa	Huppe
Pourtàu	Portail
Pradàu	Petit pré ou pré humide
Prat	Prairie de fauche
prenjeira	Sieste après repas
Repastiè	Pré parfois fauché où mangent les bêtes
Roussilha	Terrain roux ou avec des souches ou arbres ébranchés ?
Routissa	Terrain défriché
Salse, saùza	Saule
Serre	Mont arrondi ou versant ou terre aride
Sivada, avena	Avoine
Talhé	Tas de branchage ou de bois de chauffage
Terme	Clôture de buissons ou haie morte, bordure
Tertre	Grosse haie avec arbres et broussailles, parfois en pente
Tilhòu, telhiol,	Petit tilleul ou tilleul sauvage
Tir, teil, teilh	Tilleul
Tremouleira, (trémouille)	Tremblaie
Usclar	Bruler, roussir, griller, flamber
Vaissa (vaisseyra, vaysse, vayssade)	Noisetier
Varaire	Vératre, ellébore blanc
Varnit (vernet)	Aulnaie
Verdié	Verger
Vernha	Vergne aulne
Vigerie	Champ planté en osier ou vige
Vinha	Vigne

JEUX

SUDOKU : proposé par Claude Bonnot de Champassis. *(Solution dans le prochain bulletin)*

Grille 46

Solution de la grille sudoku 45 du bulletin précédent

2				8				9
8	5			4		7	3	
		3	5		9			
	2	4			7			1
1	9			6			2	
			2		1	3		5
6		8			4		9	
	4			1		6		
	3		6			1		4

6	3	5	9	2	8	1	7	4
1	7	9	3	6	4	8	5	2
4	8	2	5	1	7	6	3	9
7	6	4	2	9	3	5	8	1
3	5	8	6	4	1	2	9	7
2	9	1	8	7	5	3	4	6
5	1	6	4	8	9	7	2	3
9	2	3	7	5	6	4	1	8
8	4	7	1	3	2	9	6	5

Mots croisés grille n°46 (de C. & D.)

Letemplier (Solution dans le prochain bulletin)

Vertical :

- 1 – Commune la plus à l'est de notre communauté de communes.
- 2 – Mère de tous les vices ?
- 3 – Leurs indices sont surveillés en été – Partie intégrante des os – Scruté par les actionnaires
- 4 – Terme peu souhaitable pour des poètes.
- 5 – Renouvelle quand il est devant – montre qu'elle apprécie.
- 6 – Période géologique – Personnage de Spielberg – Titre d'Elton John
- 7 – Citronnelle – Nom actuel du RPR
- 8 – Mouille Périgueux – Annonce la fin
- 9 – Tels les hauts sommets.
- 10 – En argot, défaut de portugaises.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Horizontal :

- I – De Pierrefitte (19) ou d'Anjony (15) ?
- II – Le Soulou et le Violon par exemple.
- III – Devant la matière – Elles sont jaunes ou rouges dans les os.
- IV – Souvent associé au schiste – Pont parisien ou bataille.
- V – Paniers d'œufs – Ajout.

- VI – Bien plus que ses 12 étoiles – Etaient clos en Bretagne mais aussi en Auvergne – Article d'importation.
- VII – Au début de l'itinéraire – Base d'accord – Etendue nord-américaine.
- VIII – Données par des maîtres – De pierre, de fer ou bête.
- IX – La France au soleil.
- X – Est rarement à la noce – Village sous un plateau basaltique